ÉTÉ - AUTOMNE 2019

VIVRE À POINTE-CLAIRE

VIVRE À
POINTE-CLAIRE
ÉTÉ - AUTOMNE 2019

SOMMAIRE

02 VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

03 MOT DU MAIRE

04 PRENEZ NOTE

07 SERVICES EN LIGNE

09 REVITALISATION DES VILLAGES

10 ENVIRONNEMENT
- 10 Retour des moutons au parc Edgewater
- 11 Projet pilote - Jardins urbains en bacs
- 11 Ligne verte
- 12 Programmes commémoratifs
- 13 Jardins éducatifs
- 14 Parc naturel Terra-Cotta
- 15 Gestion des matières résiduelles

16 COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE

18 SUBVENTIONS

20 RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

21 SÉCURITÉ
- 21 Triangle de visibilité
- 22 Campagne de sensibilisation à la sécurité routière
- 23 Mesures d'urgence

24 PARC TONY-PROUDFOOT

26 CARTE DES TRAVAUX

Publié par la Ville de Pointe-Claire

www.pointe-claire.ca

twitter.com/pointe_claire

Conception graphique : duval design communication

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

JOHN BELVEDERE
Maire
514 630-1207
john.belvedere@
pointe-claire.ca

CLAUDE COUSINEAU
Conseiller
District 1 – Cedar / Le Village
514 630-1288
claude.cousineau@
pointe-claire.ca

PAUL BISSONNETTE
Conseiller
District 2 – Lakeside
514 630-1289
paul.bissonnette@
pointe-claire.ca

KELLY THORSTAD-CULLEN
Conseillère
District 3 – Valois
514 630-1290
kelly.thorstad-cullen@
pointe-claire.ca

TARA STAINFORTH
Conseillère
District 4 –
Cedar Park Heights
514 630-1291
tara.stainforth@
pointe-claire.ca

CYNTHIA HOMAN
Conseillère
District 5 – Lakeside Heights
514 630-1292
cynthia.homan@
pointe-claire.ca

DAVID WEBB
Conseiller
District 6 – Seigniory
514 630-1293
david.webb@
pointe-claire.ca

ERIC STORK
Conseiller
District 7 – Northview
514 630-1294
eric.stork@
pointe-claire.ca

BRENT COWAN
Conseiller
District 8 – Oneida
514 630-1295
brent.cowan@
pointe-claire.ca

SÉANCES DU CONSEIL

11 juin, 2 juillet, 13 août, 10 septembre, 1er octobre, 5 novembre et 3 décembre.

Le conseil municipal se réunit à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 451, boulevard Saint-Jean. Les séances sont disponibles en webdiffusion sur le site Web de la Ville.

MOT DU MAIRE

JOHN BELVEDERE
MAIRE

UNE VILLE DYNAMIQUE ET TOUJOURS PLUS À VOTRE IMAGE

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Les membres du conseil municipal et moi-même avons à cœur le bien-être, la santé et la sécurité de chacune et chacun d'entre vous. Cela se reflète dans nos actions quotidiennes. En ce sens, nous travaillons à continuellement répondre à vos besoins en offrant des services bonifiés et toujours plus variés, dans le respect de votre capacité de payer.

Nous poursuivons la préparation des plans d'aménagement du futur parc Tony-Proudfoot dans le quartier Greenwich. Ces installations seront entièrement accessibles et inclusives afin de répondre aux besoins des personnes aux prises avec des défis, autant physiques qu'intellectuels.

Dans l'esprit de réaliser notre vision de développement durable, nous lancerons cet été, un projet pilote de jardins urbains en bacs au parc Arthur-Séguin et à la Bibliothèque centrale. Ils permettront à tous et toutes de se familiariser avec l'agriculture urbaine et les cultures les plus favorables pour ces conditions.

Toujours dans le souci de protéger l'environnement pour les générations actuelles et futures, nous avons lancé ce printemps un programme de subventions pour les produits d'hygiène réutilisables. Il s'agit d'une action supplémentaire pour détourner des matières résiduelles des sites d'enfouissement.

Nous poursuivons également la réduction de notre empreinte écologique avec notre virage en ligne. Une nouvelle plateforme est maintenant accessible sur notre site Web pour réaliser une demande de permis du confort de votre maison ! De plus, toujours en lien avec le développement des outils en ligne, vous pouvez dès maintenant signaler une situation non urgente à la Ville en utilisant l'application mobile *Voilà ! Signalement* sur votre téléphone intelligent. Il s'agit d'une nouvelle façon de vous simplifier la vie et de mieux répondre à vos demandes.

Merci pour votre confiance et votre engagement.

John Belvedere
Maire

PRENEZ NOTE

COMPTOIR MULTISERVICES

Le comptoir multiservices de l'hôtel de ville offre des services centralisés pour une panoplie de demandes.

AU COMPTOIR, VOUS POUVEZ :

- Nouveau Compléter une demande pour l'abattage d'arbres ;
- Compléter une demande de subvention pour le traitement ou l'abattage de frênes, les couches, les produits d'hygiène féminine et produits d'incontinence réutilisables ;
- Obtenir des informations générales sur la Ville ;
- Payer vos taxes municipales ou votre taxe d'eau ;
- Payer un constat d'infraction de la Ville de Montréal ;
- Postuler pour un emploi à la Ville ;
- Acheter des articles promotionnels de la Ville ;
- Obtenir ou renouveler votre carte MULTI ;
- Obtenir vos billets d'autobus et de taxi pour les aînés admissibles ;
- Acheter un baril de pluie, un composteur domestique et un cône de compost ;
- Renouveler la licence pour votre chien.

HÔTEL DE VILLE ET SERVICES MUNICIPAUX

Heures d'ouverture
Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 16 h 30 *

Horaire d'été – Du 6 mai au 11 octobre 2019
Du lundi au jeudi : 8 h à 16 h 30 *
Vendredi : 8 h à midi

* Le comptoir multiservices de l'hôtel de ville est ouvert jusqu'à 19 h le jeudi.

Les bureaux administratifs seront fermés, à l'exception du Service inspection-sécurité publique, le 24 juin, le 1er juillet, le 2 septembre et le 14 octobre 2019.

INFOLETTRES

Inscrivez-vous sur le site Web de la Ville pour être informé des actualités, des événements à venir et des dates d'inscriptions aux activités offertes !

Rendez-vous au www.pointe-claire.ca.

RÉCLAMATIONS

Pour toute demande de réclamation, vous devez compléter et transmettre le formulaire disponible sur le site Web de la Ville au Service des affaires juridiques et greffe (greffe@pointe-claire.ca) dans les 15 jours civils suivant la date de l'incident. Le formulaire est aussi disponible à l'hôtel de ville.

PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

L'échéance pour le deuxième versement de vos taxes municipales est le 3 juin 2019.

Accédez à votre compte de taxes en ligne

INSCRIVEZ-VOUS ET VOUS POURREZ :

- Recevoir un courriel vous informant que votre compte de taxes et votre facture d'eau sont disponibles ;
- Consulter vos états de compte et vos factures ;
- Recevoir un rappel à l'approche des échéances.

Pour vous inscrire, rendez-vous au www.pointe-claire.ca.
Renseignements : 514 630-1300, poste 1829
taxes@pointe-claire.ca

RENOUVELLEMENT DE LA CARTE MULTI

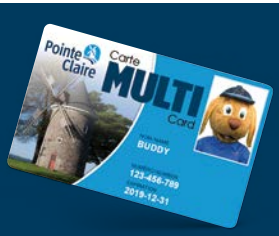

Elle est gratuite et valide pour une période de deux ans.

Elle permet de vous inscrire à l'ensemble des activités offertes par la Ville et de bénéficier de services gratuits, de tarifs préférentiels et de laissez-passer prioritaires.

Pour obtenir votre carte ou la renouveler, rendez-vous à la Bibliothèque centrale, au Centre aquatique ou au comptoir multiservices de l'hôtel de ville avec une preuve de résidence récente avec photo.

Pour la liste complète des avantages ou pour plus de renseignements, consultez le www.pointe-claire.ca.

ARTICLES PROMOTIONNELS

Plusieurs articles pratiques et utiles à l'effigie de la Ville sont disponibles à prix modiques. Vous pouvez vous les procurer au comptoir multiservices de l'hôtel de ville.

Rendez-vous au www.pointe-claire.ca pour consulter la liste des articles promotionnels.

UNE LICENCE EST OBLIGATOIRE POUR VOTRE CHIEN

Présentez-vous au comptoir multiservices de l'hôtel de ville pour vous procurer une licence pour votre chien au coût de 25 $. Elles sont renouvelables chaque année en mai. Des frais de 5 $ sont exigibles pour un médaillon perdu.

Nous vous remercions de nous informer si le renouvellement n'est plus requis (514 630-1300, poste 1829).

Aucun frais n'est exigé pour la licence d'un chien guide, sur présentation d'une preuve.

COMMENT NOUS JOINDRE

SERVICES MUNICIPAUX

HÔTEL DE VILLE
451, boulevard Saint-Jean
514 630-1200

MAIRIE
514 630-1207
john.belvedere@pointe-claire.ca

DIRECTION GÉNÉRALE
514 630-1237
direction@pointe-claire.ca

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE
514 630-1228
greffe@pointe-claire.ca

COMMUNICATIONS
514 630-1200
communications@pointe-claire.ca

INGÉNIERIE ET IMMEUBLES
514 630-1208
ingenierie@pointe-claire.ca

TAXATION
514 630-1300, poste 1829
taxes@pointe-claire.ca

TRAVAUX PUBLICS
514 630-1230
tp@pointe-claire.ca

URBANISME
514 630-1206
urbanisme@pointe-claire.ca

INSPECTION – SÉCURITÉ PUBLIQUE
399, boulevard Saint-Jean
514 630-1234
secpub@pointe-claire.ca

UNITÉ DE SAUVETAGE VOLONTAIRE
2A, avenue Victoria
514 630-1224
rescueunit@pointe-claire.ca

LOISIRS ET CULTURE

LOISIRS
94, avenue Douglas-Shand
514 630-1214
recreation@pointe-claire.ca

ARÉNA
58, avenue Maywood
514 630-1211
arenabobbirnie@pointe-claire.ca

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE
100, avenue Douglas-Shand
514 630-1218
bibliotheque@pointe-claire.ca

BIBLIOTHÈQUE – SUCCURSALE VALOIS
68, avenue Prince-Edward
514 630-1219
bibliotheque@pointe-claire.ca

CENTRE CULTUREL STEWART HALL
176, chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore
514 630-1220
stewarthall@pointe-claire.ca

CENTRE AQUATIQUE
60, avenue Maywood
514 630-1202
aquatique@pointe-claire.ca

ACTIVITÉS NAUTIQUES
75, chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore
514 630-1256
nautiques@pointe-claire.ca

SERVICES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL
(poste de quartier 5)
395, boulevard Saint-Jean
514 280-0105
pdq5@spvm.qc.ca

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL
401, boulevard Saint-Jean
514 280-0871

NOUVELLE PLATEFORME POUR LES DEMANDES DE PERMIS

Certaines demandes de permis ou de certificats sont maintenant disponibles sur une nouvelle plateforme vous permettant de compléter le formulaire, de transmettre les documents requis et dans certains cas, procéder au paiement en ligne.

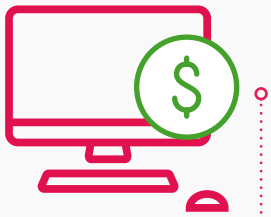

QUELLES SONT LES DEMANDES DE PERMIS OU DE CERTIFICATS DISPONIBLES EN LIGNE ?

Les demandes suivantes peuvent être effectuées sur la nouvelle plateforme :

- Abattage d'arbres **(sans frais)**
- Agrandissement
- Nouveau bâtiment
- Clôture
- Appareil mécanique
- Piscine ou spa
- Rénovations intérieures et extérieures
- Remplacement ou réparation des services privés
- Réservoir de propane
- Terrassement (changement de niveau)
- Entrée charretière ou aménagement paysager

Les permis et certificats dont le montant est fixe sont payables en ligne et identifiés à cet effet.

Tous les documents requis à joindre à la demande doivent être numérisés. Une photo d'un document ne peut être acceptée.

Pour tout autre demande de permis ou de certificat, nous vous invitons à consulter le site Web de la Ville pour connaître les étapes à suivre ou à communiquer avec le Service d'urbanisme au 514 630-1206.

QUEL EST LE DÉLAI POUR RECEVOIR MON PERMIS ?

Le délai pour la confirmation de réception de votre demande de permis en ligne se fera à l'intérieur de trois jours ouvrables.

Dès qu'une demande est complète, le traitement pour analyse et conformité aux règlements municipaux peut prendre jusqu'à 30 jours ouvrables. Ce délai varie selon le type de demande et la quantité de demandes à l'étude au moment du dépôt.

Les travaux peuvent seulement débuter une fois le permis délivré.

OÙ DOIS-JE AFFICHER MON PERMIS ?

Votre permis doit être visible de la rue pendant la durée des travaux.

Abattage d'arbres

Pour toute question relative à cette demande de certificat, communiquez avec le Service des travaux publics au 514 630-1230, tp@pointe-claire.ca.

La liste des demandes de permis en ligne est continuellement bonifiée : www.pointe-claire.ca.

SIGNALEMENT D'UNE SITUATION EN QUELQUES CLICS

Vous pouvez soumettre une requête afin de signaler une situation non urgente à l'aide de votre téléphone intelligent en quelques clics seulement.

L'application *Voilà ! Signalement* permet de soumettre une demande pour :

- Le ramassage de vos branches

- Une situation avec le site Web

- Un mobilier urbain endommagé

- Un éclairage défectueux

- Une demande de subvention

- Signaler un nid-de-poule

Et bien plus !

- Un bac de recyclage ou de matières organiques à réparer ou à remplacer

- Une demande d'information concernant la programmation

La demande sera automatiquement transmise au service municipal concerné. Vous recevrez un courriel lorsque la situation sera réglée.

SIGNALEZ UNE SITUATION EN QUATRE ÉTAPES FACILES :

1. Téléchargez l'application mobile gratuite ***Voilà ! Signalement*** disponible sur Apple Store (*iOS*) et sur Google Play (*Android*) et créez votre profil.
2. Cliquez sur « Nouvelle demande » et sélectionnez « Pointe-Claire ». Vous pouvez également joindre une photo de la situation à signaler.
3. Sélectionnez la nature de votre demande parmi tous les choix proposés.
4. Précisez l'emplacement de la situation à signaler et envoyez votre demande.

Le Code villageois a été reconnu par l'Ordre des urbanistes du Québec et l'Union des municipalités du Québec pour son caractère innovant.

Pour suivre l'évolution des Programmes particuliers d'urbanisme, consultez la plateforme en ligne *Pointe-Claire, c'est nous* (cestnous.pointe-claire.ca/) et inscrivez-vous à l'infolettre de la Ville.

Les Programmes particuliers d'urbanisme pour les villages de Pointe-Claire et Valois, adoptés en 2016 et 2017, sont en cours de réalisation. Ces outils de planification proposent une vision pour le développement d'un secteur d'intérêt particulier.

Voici un bilan des différentes actions mises en œuvre depuis l'adoption des Programmes particuliers d'urbanisme :

VILLAGE DE POINTE-CLAIRE

- Réaménagement de l'avenue Cartier en rue conviviale avec une piste cyclable, une bande verte, un rétrécissement de la chaussée et une sinuosité dans la voie pour ralentir la circulation.
- Adoption du Code villageois, un nouveau règlement d'urbanisme basé sur la forme urbaine, pour guider les projets et protéger le caractère villageois.
- Adoption d'un Plan de conservation de la pointe Claire pour mieux faire connaître le site patrimonial et en définir les orientations.
- Adoption d'une politique pour optimiser le stationnement dont l'une des premières actions sera l'installation d'enseignes directionnelles pour guider les usagers.
- Bonification des installations et des événements, notamment avec de nouvelles activités lors de la fête du Canada, la distribution de guirlandes de lumières aux commerçants avec PME MTL et l'ajout de toilettes sèches en période estivale.

VILLAGE VALOIS

- Augmentation de la sécurité à pied et à vélo grâce à l'aménagement d'une piste cyclable protégée du côté sud de l'avenue Donegani.
- Étude sur la circulation en lien avec les nouveaux logements à l'extrémité est du village et pour améliorer les déplacements sécuritaires dans le secteur.
- Étude en cours sur l'optimisation des espaces de stationnement.

ENVIRONNEMENT

RETOUR DES MOUTONS AU PARC EDGEWATER

À la suite du succès de l'an dernier, les moutons seront de retour cet été dans le parc Edgewater et y entretiendront de façon écologique le parc !

- En tout temps, les citoyennes et citoyens pourront venir les observer et les flatter.
- Différentes activités éducatives et de loisirs seront proposées au courant de l'été en présence des moutons.
- En cas de pluie, d'orage ou de canicule, les moutons seront à l'abri et les activités auront lieu au centre communautaire Noël-Legault (245, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore).

Inscrivez-vous à l'infolettre municipale pour connaître la date d'arrivée des moutons et les activités prévues :

www.pointe-claire.ca.

PROJET-PILOTE – JARDINS URBAINS EN BAC

Huit jardins en bac seront installés, cet été, à proximité de la Bibliothèque centrale et du chalet Arthur-Séguin (365, avenue Saint-Louis), une façon de pratiquer le jardinage urbain en plus de jumeler la fonction comestible à nos actions liées au développement durable.

Nouveau

Fabriqués avec du bois de frênes récupérés ces bacs permettront à toutes et à tous d'y cueillir des fines herbes et des légumes pour agrémenter leurs recettes !

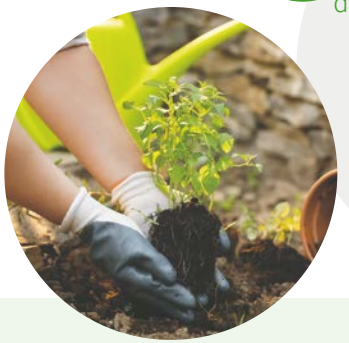

LIGNE VERTE

Un service téléphonique gratuit est offert du mois de juin au mois d'août pour répondre à vos questions environnementales concernant notamment l'entretien écologique des pelouses, les mauvaises herbes, les plantes, insectes et animaux nuisibles, les alternatives aux pesticides et les écogestes afin de réduire votre empreinte écologique.

Une personne spécialisée dans le domaine vous informera sur les bonnes pratiques adopter.

Pelouse écologique

Informez-vous sur les pratiques environnementales pour améliorer la santé de votre sol et de votre pelouse : gestion des mauvaises herbes, herbicyclage et compostage domestique.

Plantes nuisibles et visiteurs indésirables

L'herbe à poux, l'herbe à puce, les moufettes et les vers blancs ne sont pas toujours les bienvenus, contactez-nous pour élaborer une stratégie afin de les tenir éloignés.

Empreinte écologique

Appelez-nous pour connaître les petits gestes simples pour diminuer notre empreinte écologique au quotidien.

Pollinisateurs

Vous désirez attirer les pollinisateurs dans votre cour ? Il nous fera plaisir de vous accompagner dans votre démarche.

Le service est offert du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à midi.
Communiquez avec les Travaux publics au 514 630-1230 ou à tp@pointe-claire.ca.

PROGRAMMES COMMÉMORATIFS

UNE NAISSANCE, UNE MÉMOIRE, UN ARBRE

Vous pouvez faire planter un arbre sur le domaine public pour souligner une nouvelle naissance ou commémorer un décès.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

- Pour une naissance, le nouveau-né et le demandeur doivent demeurer à Pointe-Claire ;
- Pour rendre hommage à une résidente ou un résident décédé, la demande doit être faite par un membre de la famille demeurant à Pointe-Claire ;
- La demande doit être effectuée dans les 12 mois suivant la naissance ou le décès.

Les arbres plantés dans le cadre du programme porteront un médaillon au nom de l'être cher. Le demandeur recevra également une carte confirmant l'emplacement de l'arbre de même que l'espèce sélectionnée. Les plantations sont réalisées à l'automne.

La Ville offre ce service clé en main gratuitement.

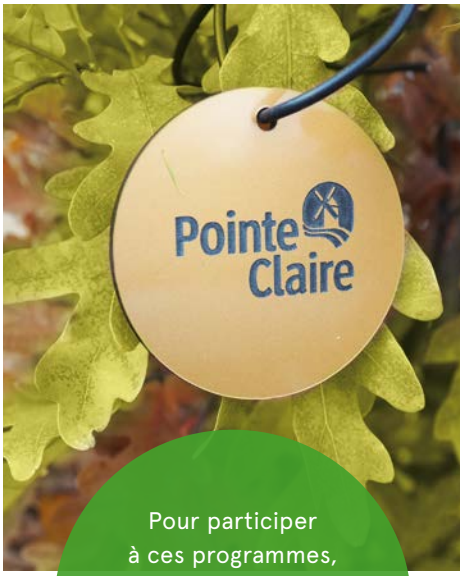

Pour participer à ces programmes, contactez les Travaux publics au 514 630-1230 ou tp@pointe-claire.ca

BANCS COMMÉMORATIFS

Vous pouvez faire ajouter une plaque sur un banc de la Ville à la mémoire d'une personne.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

- La personne à commémorer doit avoir résidé à Pointe-Claire ;
- Une demande par année est autorisée de même qu'une plaque par banc ;
- Il est possible de choisir le banc.

La durée de commémoration est de 25 ans. La plaque commémorative peut être récupérée 3 mois avant la fin de cette période.

Le coût pour cette demande est de 800 $* plus taxes et inclut la production, l'installation et l'entretien. Des frais de 500 $* plus taxes sont applicables pour une période additionnelle de 25 ans.

La Ville offre ce service clé en main. La plaque est de 6 pouces par 4,5 pouces en acier inoxydable gravée d'au maximum 350 caractères.

* Ces tarifs sont révisés annuellement.

Deux jardins éducatifs ont été aménagés afin de permettre à toutes et à tous d'observer les insectes pollinisateurs et d'en apprendre davantage sur ces espèces, leurs habitudes, leurs rôles ainsi que leur importance pour la biodiversité, grâce aux différents panneaux d'interprétation.

OBSERVATION DES MONARQUES

Le jardin éducatif sur les monarques est situé à l'intersection des avenues Belmont et Saddlewood.

Une célébration est prévue en septembre prochain. Pour l'occasion, des activités éducatives et artistiques seront offertes pour les enfants. Tous les détails se trouveront dans le programme *Loisirs Pointe-Claire* qui sera diffusé en août prochain.

OBSERVATION DES ABEILLES

Le jardin éducatif sur les abeilles est situé à l'extrémité de l'avenue Viburnum, accessible par l'avenue Maywood.

Depuis l'été 2017, des ruches d'abeilles ont été installées sur le toit de la Bibliothèque centrale. Situées à proximité du parc naturel Terra-Cotta et du jardin éducatif sur les abeilles, elles offrent un abri à nos pollinisatrices pendant la période estivale leur permettant de fabriquer du bon miel.

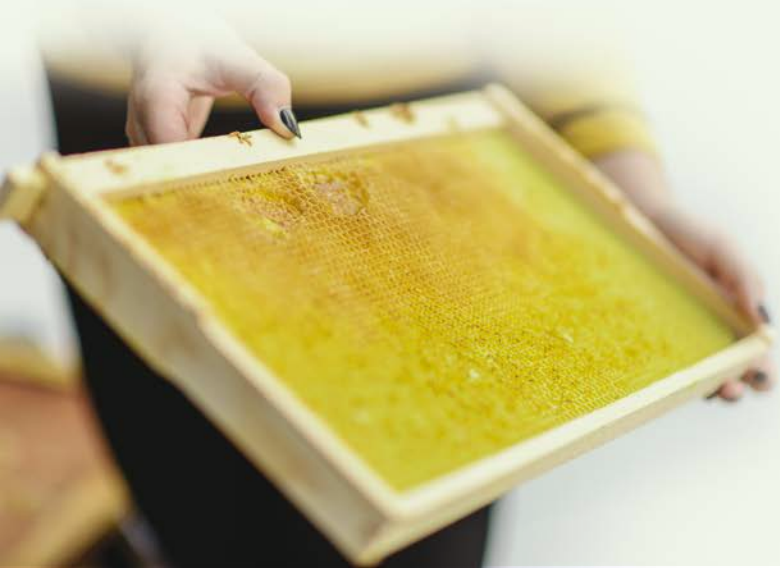

PARC NATUREL TERRA-COTTA

Parcourez les sentiers de ce boisé d'une grande valeur écologique pour observer la biodiversité et en apprendre davantage sur l'histoire du parc, sa faune et sa flore grâce aux 12 panneaux d'interprétation dont 2 interactifs.

Quelques règles à respecter afin d'en assurer la conservation :

Respecter l'environnement

Rester dans les sentiers

Les interventions dans le parc sont minimalistes afin de laisser place à la nature, tout en assurant la sécurité et le confort de tous. Le balisage des sentiers favorise la biodiversité.

Tenir son chien en laisse et ramasser les excréments

Pour la sécurité de votre animal de compagnie et au bénéfice de la faune du parc, les chiens doivent être tenus en laisse. Vous devez ramasser et disposer leurs excréments dans les poubelles, et ce, dans le respect de la réglementation municipale en vigueur.

Circuler à pied

Pour assurer la sécurité des marcheurs, l'usage des vélos est interdit. De plus, le passage répété de vélos accélère la compaction du sol et l'orniérage des sentiers, ce qui détériore les sentiers.

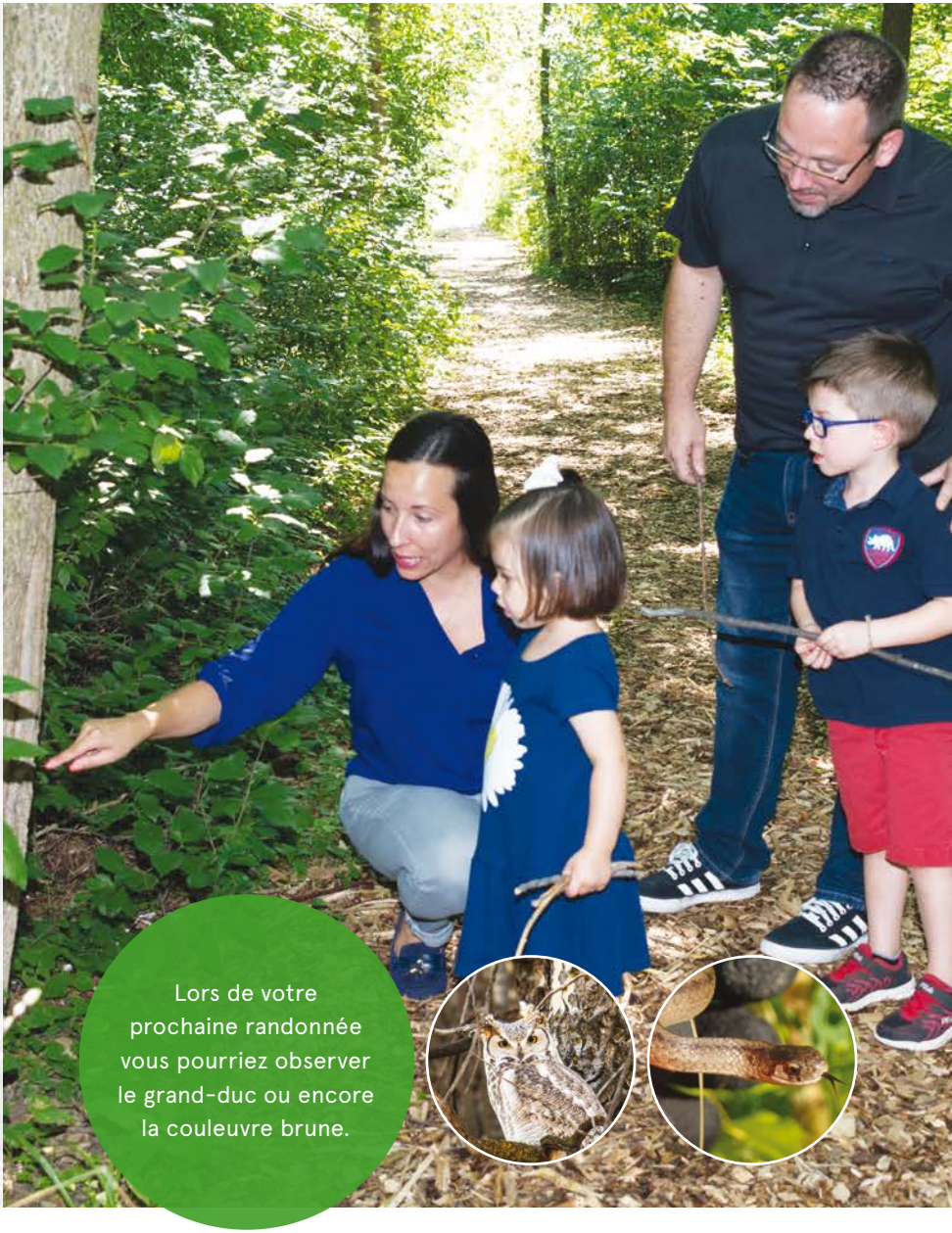

Lors de votre prochaine randonnée vous pourriez observer le grand-duc ou encore la couleuvre brune.

RETOUR DE LA BRIGADE

La Brigade sillonnera de nouveau les rues de Pointe-Claire à vélo jusqu'à la mi-août, du lundi au samedi, afin de partager des trucs pour faciliter la participation aux différentes collectes et promouvoir les bonnes pratiques environnementales.

Prenez rendez-vous dès maintenant pour tout connaître sur :

- Les matières acceptées dans les différentes collectes ;
- Le tri des matières résiduelles ;
- Le compostage domestique ;
- Les trucs pour faciliter la participation à la collecte des matières organiques ;
- Et bien plus.

514 630-1230, tp@pointe-claire.ca

VÉRIFICATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

De façon aléatoire, la Brigade ouvrira les bacs afin d'en vérifier le contenu et y apposera un autocollant pour souligner la bonne participation à la collecte !

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AU TRI

Cet été, monsieur Compost accompagné de madame Recyclage et de monsieur Déchet viendront en aide à la Brigade afin de promouvoir les bonnes habitudes du tri des matières.

Soyez à l'affût tout au long de l'été alors qu'ils vous accompagneront dans votre gestion des matières résiduelles.

OUTIL DE TRI – RECHERCHE PAR MATIÈRE

Vous avez des questions concernant le tri de vos matières résiduelles ?

Rendez-vous au **www.pointe-claire.ca/recherche-par-matiere** pour inscrire vos matières et trouver les moyens les plus efficaces de vous en départir.

COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE

Le premier comité consultatif jeunesse est à pied d'œuvre depuis janvier. Son mandat : proposer des recommandations au conseil municipal pour bonifier les activités, installations et services publics afin qu'ils répondent toujours mieux aux besoins des jeunes.

ÉLECTIONS

Lors de leur première réunion, les jeunes intéressés à combler les rôles de président et de vice-président du comité ont livré un discours devant leurs collègues afin de partager leur vision et d'expliquer pourquoi ils avaient la meilleure candidature.

RÉSULTATS DES VOTES

PRÉSIDENT

Christophe Kélada a été élu président. Sportif, passionné de plein air et amateur de création vidéo, il regorge d'idées originales pour rejoindre davantage les jeunes de Pointe-Claire.

En tant que président, Christophe agit à titre de porte-parole du comité lors de divers événements. Il anime les réunions, veille à ce que le mandat soit respecté et s'assure de la réalisation des décisions.

Christophe Kélada

VICE-PRÉSIDENTE

Katherine Dulong a été élue vice-présidente. Étudiante en diététique à l'Université McGill, elle est engagée dans sa communauté en tant que bénévole et tutrice en plus d'être maître-nageuse; des atouts pour la réalisation des différents mandats.

En tant que vice-présidente, Katherine collabore étroitement avec le président en tout temps afin d'assurer le bon déroulement du comité et la réalisation des différents projets.

Katherine Dulong

DES JEUNES PASSIONNÉS ET MOTIVÉS

Déjà, les membres s'illustrent par leur engagement pour le bien-être des jeunes au sein de notre communauté, que ce soit en participant aux rencontres, en préparant des présentations ou encore en partageant des idées nouvelles. Par exemple, Annah-Benedicte Mbongo a participé à une rencontre par vidéo-conférence alors qu'elle se trouvait à l'extérieur du pays pour un camp d'entraînement avec le Club de canoë kayak de Pointe-Claire.

Annah-Benedicte Mbongo

RECONNAISSANCE

Le 4 janvier dernier, Jane Weber a eu la chance de participer à une entrevue en direct à la radio afin d'expliquer le rôle du comité, ses motivations et ses aspirations. Jane a réalisé cette tâche avec brio !

Jane Weber

ÉVÉNEMENTS À VENIR

Tout au long de la saison estivale, les membres du comité seront présents lors de divers événements de la Ville. Retrouvez tous les renseignements relatifs à ces événements dans les programmes *Loisirs Pointe-Claire* et *Culture Pointe-Claire*.

INAUGURATION DU PARC DE PLANCHE À ROULETTES

Le 15 juin, de 11 h à 13 h, tous sont invités à l'inauguration du parc de planche à roulettes situé sur l'avenue Douglas-Shand, sur le terrain adjacent au Centre aquatique. Le comité consultatif jeunesse y proposera des activités variées pour plaire à tous : démonstrations professionnelles, ateliers d'initiation, groupe de musique, barbecue et rafraîchissements !

KIOSQUE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL À LA FÊTE DU CANADA

Les membres du comité consultatif jeunesse partageront le kiosque des membres du conseil municipal de la Ville lors de la fête du Canada, le 1er juillet, dans le village de Pointe-Claire. Venez les rencontrer, poser vos questions et soumettre vos idées dès 16 h 30.

MURALE *LUMINA*

Dans le cadre du projet artistique *Lumina,* le comité consultatif jeunesse invite les jeunes à participer, cet été, à un projet collaboratif de murale, sous la thématique de la lumière. Les dates seront annoncées sur le site Web de la Ville.

SOIRÉE FESTIVE *LUMINA*

Dans le cadre du projet artistique *Lumina,* qui aura lieu du 7 juillet au 25 août au Centre culturel Stewart Hall, les membres du comité consultatif jeunesse organiseront une soirée dédiée aux jeunes le mercredi 14 août, de 18 h à 20 h, à la Galerie d'art. Au programme : DJ, rafraîchissements multicolores, amuse-bouches : tous les éléments seront réunis pour une soirée réussie sous le thème de la lumière.

PRODUITS D'HYGIÈNE RÉUTILISABLES

La Ville a mis sur pied en mars dernier un projet-pilote visant à subventionner l'achat ou la location de couches, de produits d'hygiène féminine et de produits d'incontinence réutilisables avec des remises pouvant aller jusqu'à 200 $.

COMMENT OBTENIR LA SUBVENTION ?

Présentez-vous au comptoir multiservices de l'hôtel de ville avec votre carte MULTI et les preuves requises.

COUCHES

Preuves requises :

- Formulaire de demande de subvention complété (disponible sur le site Web de la Ville) ;
- Facture originale ;
- Preuve de paiement datant de moins de six mois ;
- Certificat de naissance.

La subvention d'un maximum de 200 $ est applicable pour les couches lavables, les couches pour la piscine lavables, les sacs perméables et le matériel de fabrication pour les couches jusqu'à l'âge de 24 mois.

PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE ET PRODUITS D'INCONTINENCE

Preuves requises :

- Formulaire de demande de subvention complété (disponible sur le site Web de la Ville) ;
- Facture originale ;
- Preuve de paiement datant de moins de trois mois.

La subvention d'un maximum de 100 $ est applicable pour les culottes, les coupes et les couches menstruelles, les serviettes hygiéniques lavables, les applicateurs de tampons réutilisables, les sous-vêtements et les protections lavables pour fuites urinaires et incontinence, les sacs perméables, le matériel de fabrication pour les sous-vêtements et les protections pour fuites urinaires et incontinence.

Q Nous avons deux enfants en couches, la subvention peut-elle aller jusqu'à 400 $?

R Oui. La subvention pour les couches est applicable jusqu'à l'âge de 24 mois pour chaque enfant d'une même adresse. Après l'âge de 24 mois, la subvention est d'au maximum 100 $.

Q Nous avons fait l'achat de couches réutilisables usagées, est-ce admissible à la subvention ?

R Oui. Vous devez compléter un formulaire préalable au dépôt de votre demande confirmant cette transaction avec le vendeur. Le formulaire se trouve sur le site Web de la Ville.

Pour plus de renseignements, contactez les Travaux publics au 514 630-1230, tp@pointe-claire.ca.

TOILETTES À FAIBLE DÉBIT

Vous souhaitez effectuer un geste vert ? Vous pouvez remplacer votre toilette standard par une toilette à faible débit. Tous les modèles de toilette à faible débit (simple ou double chasse) utilisant un maximum de 4,8 litres par chasse d'eau sont éligibles. Un montant allant jusqu'à 90 $ peut être remis pour le remplacement d'une toilette à faible débit, pour un maximum de deux toilettes par adresse, par année.

COMMENT OBTENIR LA SUBVENTION ?

Complétez le formulaire disponible au www.pointe-claire.ca et retournez-le avec les documents exigés à urbanisme @pointe-claire.ca, ou au comptoir multiservices de l'hôtel de ville.

Pour plus de renseignements, contactez le Service d'urbanisme au 514 630-1206.

ABATTAGE DE FRÊNES

Une subvention est offerte pour **l'abattage de frênes ayant un diamètre de 25 centimètres et plus,** dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne. **L'abattage est permis entre le 1er octobre et le 14 mars** et est obligatoire si un frêne est infesté par cet insecte ravageur. **La subvention représente 50 % du prix d'abattage,** jusqu'à concurrence de 200 $ par arbre.

COMMENT OBTENIR LA SUBVENTION :

1. Complétez une demande d'abattage en ligne (www.pointe-claire.ca).
2. Recevez la visite d'un inspecteur pour évaluer le ou les frênes à abattre et émettre des recommandations. L'autorisation d'abattage est acheminée gratuitement dans les 30 jours suivant la demande.
3. Acheminez le reçu confirmant votre paiement par courriel (tp@pointe-claire.ca) ou en personne au comptoir multiservices de l'hôtel de ville en précisant vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone).

TRAITEMENT PRÉVENTIF DE FRÊNES

Un traitement préventif est offert pour les frênes sains. Il consiste à injecter un insecticide naturel à la base des troncs qui agit sur les arbres pendant deux ans. **La subvention est équivalente à 50 % du coût** du traitement pour les propriétaires résidentiels, **pour un maximum de 1 500 $ par adresse résidentielle** aux deux ans. Ce traitement doit être réalisé entre le 15 juin et le 31 août.

COMMENT OBTENIR LA SUBVENTION :

1. Communiquez avec les Travaux publics avant le 15 août pour l'inspection de vos frênes.
2. Si le besoin de traitement est confirmé, une firme sélectionnée par la Ville le réalisera au tarif de 3,73 $ / centimètre. Toute autre firme qualifiée peut être choisie, en respectant la même procédure. La subvention sera applicable au tarif de la Ville ou celui de l'entrepreneur choisi, s'il est plus bas.
3. Acheminez le reçu confirmant votre paiement par courriel (tp@pointe-claire.ca) ou en personne au comptoir multiservices de l'hôtel de ville en précisant vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone).

TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

Avant d'entreprendre toute installation ou tout projet de construction ou de rénovation, il est recommandé de communiquer avec le Service d'urbanisme afin de savoir si vous devez vous procurer un permis de construction ou un certificat d'autorisation.

Certaines demandes peuvent être complétées en ligne : voir les détails en page 7.

PISCINES TEMPORAIRES

Une piscine gonflable temporaire dont la profondeur d'eau dépasse 45 centimètres (18 pouces) doit répondre aux mêmes exigences qu'une piscine conventionnelle, et un certificat d'autorisation est requis pour son installation.

CONSOMMATION DE CANNABIS

Le règlement municipal interdit la consommation de cannabis dans tous les lieux publics de la ville.

Au même titre que la consommation d'alcool, il est interdit de consommer du cannabis sur le trottoir, les pistes cyclables, les sentiers piétonniers, les parcs ainsi que dans toute installation aquatique et sportive extérieure incluant les édifices municipaux.

TRAVAIL À DOMICILE

Dans le respect de l'évolution des pratiques du marché du travail et pour continuer à améliorer la qualité de vie, la Ville peut permettre au propriétaire d'une maison unifamiliale détachée de travailler à domicile, selon certains critères et conditions, pour l'administration d'une entreprise, l'offre de services professionnels ou personnels ou la réalisation d'activités artisanales.

BON VOISINAGE

Le bruit incommodant pour l'entourage n'est pas permis entre 23 h et 7 h et est perçu comme étant perturbateur dès que le niveau sonore dépasse celui ambiant de plus de 5 décibels.

L'intensité du bruit des appareils tels que le climatiseur, l'équipement de chauffage mécanique ou de pompe, doit être d'au plus 60 décibels entre 7 h et 21 h et 50 décibels entre 21 h et 7 h.

L'usage d'appareils électriques, pneumatiques, mécaniques ou autres est permis à l'extérieur entre 7 h et 21 h en semaine et entre 9 h et 17 h les samedis, dimanches et jours fériés.

Pour des relations toujours plus harmonieuses, soyons respectueux !

En cas de divergence entre les explications sur cette page et le règlement municipal, c'est le libellé du règlement qui prévaut.

SÉCURITÉ
TRIANGLE DE VISIBILITÉ

Si votre propriété est située sur le coin d'une rue, un triangle de visibilité doit être maintenu dégagé en tout temps pour assurer la sécurité de tous les usagers.

QU'EST-CE QUE LE TRIANGLE DE VISIBILITÉ ?

C'est l'espace triangulaire situé sur le coin d'une propriété à l'intersection de deux rues. Il s'agit d'une zone de dégagement requise en vue d'optimiser le champ visuel des automobilistes, des cyclistes et des piétons dans le but d'assurer la sécurité de toutes et de tous.

QU'EST-CE QUI EST PERMIS DANS CETTE ZONE ?

- Toute clôture, haie ou aménagement paysager d'une hauteur maximale de 91 centimètres (3 pieds) à partir du niveau de la rue ;
- Tout arbre existant libre de branches et de feuilles entre 1 à 3 mètres au-dessus de la voie publique.

Afin d'améliorer la vue aux coins des rues, toute nouvelle plantation est interdite à l'intérieur du triangle de visibilité, depuis janvier 2015.

QUELLE EST MA RESPONSABILITÉ SI MA PROPRIÉTÉ SE TROUVE SUR UN COIN DE RUE ?

Vous devez maintenir cet espace dégagé en tout temps, que ce soit en taillant vos haies ou arbustes ou encore en coupant les branches des arbres.

En cas de divergence entre les explications sur cette page et le règlement municipal, c'est le libellé du règlement qui prévaut.

Pour toutes questions au sujet du triangle de visibilité, contactez le Service inspection – sécurité publique au 514 630-1234 ou à secpub@pointe-claire.ca.

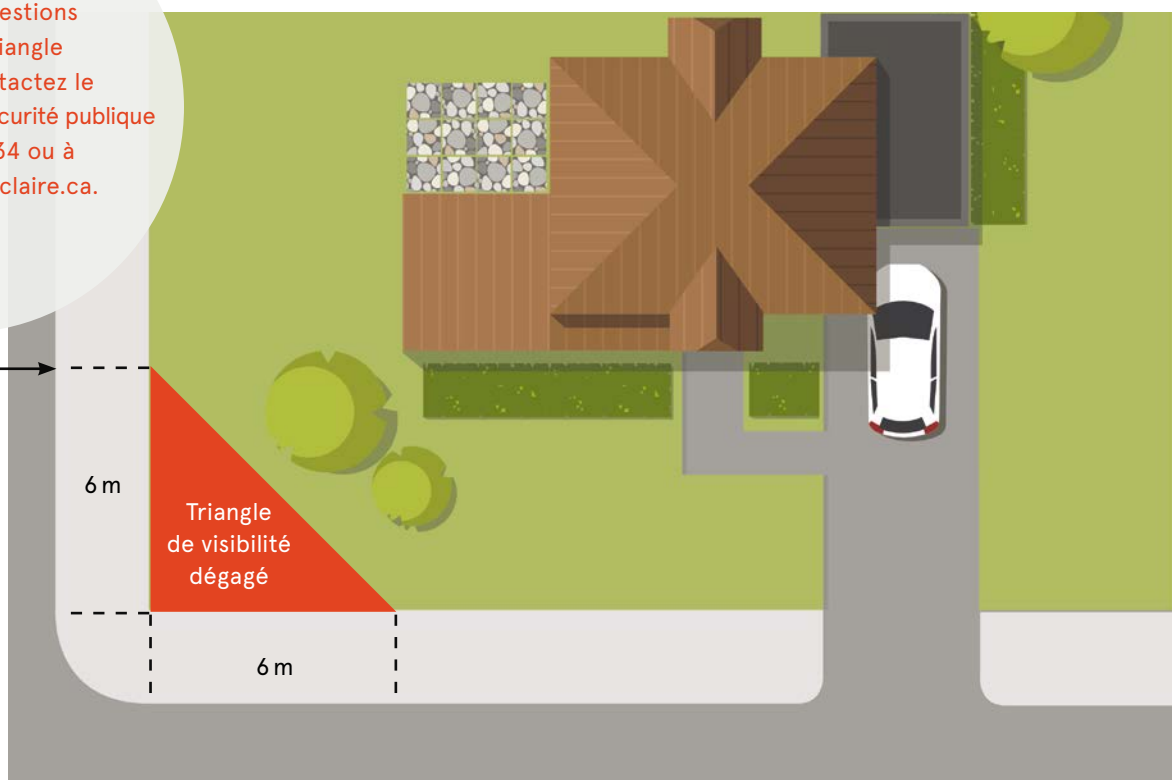

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La campagne de sensibilisation à la sécurité routière est de retour cet été afin de sensibiliser toute la communauté au respect des limites de vitesse sur nos rues avec l'installation d'affiches sympathiques et positives devant votre propriété.

Toujours sous le slogan *Lentement, c'est prudent,* l'édition 2019 sera bonifiée avec de nouvelles affiches, toujours à l'effigie de Buddy, la mascotte de la Ville, axée sur la nouvelle limite de vitesse à 40 km/h dans tous les quartiers résidentiels.

Les affiches sont disponibles gratuitement dès maintenant ! Un tirage par mois, parmi les personnes qui auront fait une demande d'affiche, sera réalisé, de juin à septembre, afin de remporter un panier-cadeau de la Ville. Pour obtenir votre affiche, communiquez avec le Service inspection – sécurité publique **au 514 630-1234 ou à secpub@pointe-claire.ca** ou rendez-vous au comptoir multiservices de l'hôtel de ville (451, boulevard Saint-Jean).

Les affiches sont disponibles gratuitement dès maintenant !

Procurez-vous un autocollant pour votre véhicule ou votre vélo ! Disponible au comptoir multiservices de l'hôtel de ville et distribué par le Service inspection - sécurité publique lors d'événements.

PRÉPAREZ-VOUS À ÊTRE AUTOSUFFISANT PENDANT 72 HEURES

Ce délai correspond au temps que pourraient prendre les équipes de secours pour vous venir en aide ou le temps qui serait requis pour le rétablissement des services publics interrompus.

VOICI LA TROUSSE D'URGENCE DE BASE RECOMMANDÉE :

- 2 litres d'eau potable par personne, par jour, pour au moins 3 jours
- Nourriture non périssable : provisions pour au moins 3 jours
- Ouvre-boîte manuel
- Lampe de poche avec piles de rechange
- Radio à piles avec piles de rechange
- Trousse de premiers soins et les médicaments dont vous avez besoin
- Chandelles
- Briquets et allumettes

Personnalisez votre trousse en fonction de vos besoins. Mettez à l'avance ces articles dans un sac ou un bac.

SERVICE D'APPELS AUTOMATISÉS

Inscrivez-vous au service d'appels automatisés de la Ville pour être joint rapidement lors de la diffusion d'alertes et d'avis généraux par téléphone (appel ou texto) ou par courriel.

Pour inscrire un numéro de téléphone, rendez-vous au www.pointe-claire.ca.

PARC TONY-PROUDFOOT

Un concours a permis l'an dernier à la communauté de Pointe-Claire de choisir le nom de ce parc situé à l'intersection des avenues Gendron et des Frênes dans le quartier Greenwich du district 6 – Seigniory.

En février 2019, la parole a été de nouveau donnée à la communauté afin de contribuer à la planification et à l'aménagement du parc Tony-Proudfoot. Il comprendra des structures de jeux et de détente pour les jeunes âgés de 2 à 12 ans, universellement accessibles et il inclura des sentiers pédestres.

Le nouveau parc sera accessible et inclusif pour les jeunes ayant des besoins spéciaux, autant au niveau physique, qu'intellectuel.

À l'image de M. Proudfoot, ce parc vise à offrir à tous l'opportunité de pouvoir bouger !

ÉCHÉANCIER

L'échéancier des travaux sera annoncé dès que le contrat d'aménagement sera octroyé.

À la suite d'une consultation publique et de sondages en ligne sur la plateforme *Pointe-Claire, c'est nous* voici les plans préliminaires :

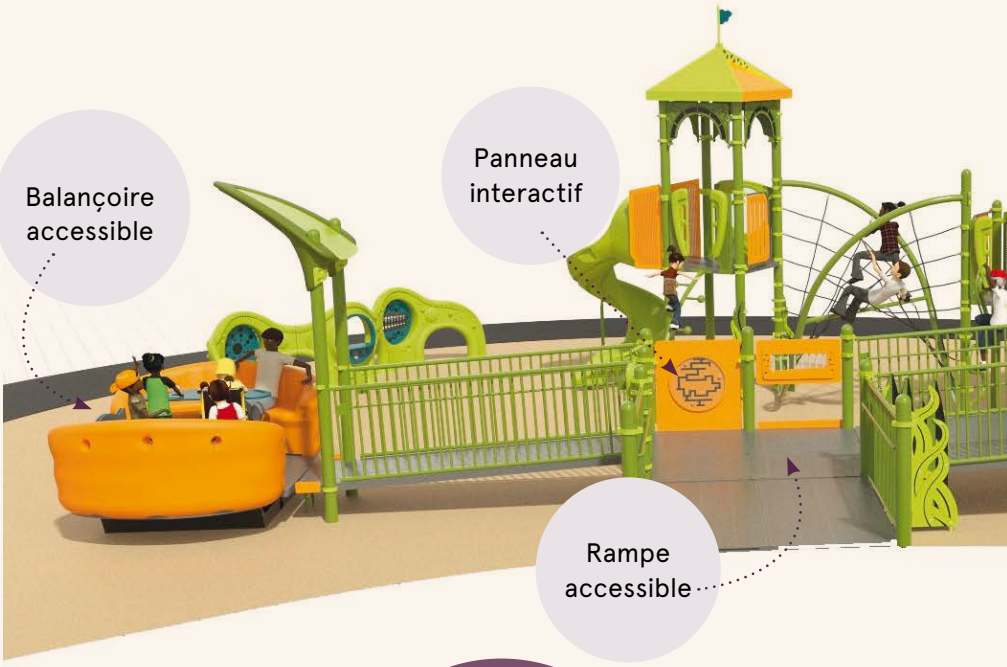

COUP DE CŒUR DE LA COMMUNAUTÉ
Panneau interactif illustrant le langage des signes
Palier d'une hauteur de six pieds
Zone de jeux
6 à 12 ans
Dôme pour grimper ou se reposer à l'intérieur.
Zone de jeux clôturée
2 à 5 ans
Panneau interactif
Surface de protection de jeu en caoutchouc coulé recouvert d'un gazon synthétique robuste, confortable et sécuritaire

CARTE DES TRAVAUX / MAP OF CONSTRUCTION PROJECTS

PR...VUS DE MAI ¿ NOVEMBRE INCLUSIVEMENT / TO BE CARRIED OUT FROM MAY TO NOVEMBER INCLUSIVELY

Amélioration de nos rues

- Travaux aux infrastructures souterraines
- Travaux de pavage
- Aménagement d'une piste cyclable
- Aménagement d'une traverse piétonne
- Travaux de stabilisation des berges
- Remplacement de lampadaires

Improvements to our streets and infrastructure

- Road work
- Pavement work
- Developing bicycle paths
- Developing a crosswalk
- Shoreline maintenance work
- Replacing street lights

Amélioration de nos bâtiments municipaux

- Reconstruction du chalet

Improvements to our municipal buildings

- Chalet renovation

Amélioration de nos parcs et espaces verts

- Aménagement d'un parc de planche à roulettes
- Réfection du terrain de balle-molle
- Réfection du terrain de tennis
- Réfection du terrain de basket ball
- Installation d'équipements de jeux améliorant l'accessibilité universelle
- Installation de fontaines à boire
- Travaux de plantation et d'ensemencement
- Aménagement d'une structure d'ombre
- Remplacement de filets de soccer

Improvements to our parks and green spaces

- Developing a skatepark
- Renovation of the softball diamond
- Renovating of the tennis court
- Renovating of the basketball court
- Installing universally accessible playground equipment
- Installing drinking fountains
- Seeding and planting
- Developing a shade structure
- Replacing soccer nets

N
Avenue Labrosse
Boulevard Hymus
Parc Northview Park
Boul. des Sources
Parc David-W.-Beck Park
Parc Arthur-SÉguin Park
Parc Ambassador Park
Avenue Sunnyside
Avenue Winward
Avenue Charles
Avenue Maple Circle
Parc Valois Park
Parc Terra-Cotta Park
Parc Cedar Park Heights
Avenue Donegani
Avenue Hillcrest
Boulevard Des Sources
Avenue Cartier
Parc Clearpoint Park
Boul. Saint-Jean
Parc Valois Park
Parc Stewart Park
Parc Edgewater Park